

Paris, le 16 septembre 2019

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Accord sur l'égalité professionnelle au sein des MTES/MCTRCT

N. Réf. : JH/JH 19330

LR/AR

Madame la Ministre,

Votre ministère a entamé, il y a maintenant deux ans, une négociation sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre organisation y a pleinement participé, soucieuse de garantir l'égalité entre tous les agents de notre ministère, et déterminée à lutter contre toute discrimination.

Notre ministère s'était doté pour la période 2014/2017 d'une charte égalité, fixant les axes de travail sur lequel nos ministres s'engageaient à agir.

Après 3 ans de charte pourtant ambitieuse, le bilan dressé par nos ministères eux-mêmes fut bien maigre, faute de volonté politique et de moyens.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu que nul ne peut ni minimiser, ni discuter. Chacun doit agir au maximum selon les moyens qui sont les siens.

Et la fonction publique a, en matière d'égalité comme dans tout autre domaine, un devoir d'exemplarité. En effet, comment imaginer une gestion des ressources humaines qui ne place pas comme priorité la lutte contre les inégalités en général, entre les hommes et les femmes en particulier?

C'est à ce titre que notre organisation m'a donné mandat pour signer le protocole d'accord que nous avons négocié. Il nous apparaît important de soutenir un texte qui prend des engagements en faveur de l'égalité.

Il vous appartient désormais de tout mettre en œuvre pour que ces engagements se traduisent dans le quotidien des agents du pôle ministériel transition écologique et solidaire/transport/cohésion des territoires, qui sont le support indispensable de toute politique environnementale et d'aménagement durable du territoire.

Mon organisation sera particulièrement attentive sur deux points :

- La semaine de 4 jours: l'accord propose une expérimentation sur deux ans. C'est une revendication forte de notre organisation. Elle correspond à une demande des agents en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle et constitue une alternative au temps partiel. Pour rappel, les bénéficiaires du temps partiel, majoritairement des femmes, nous disent que dans 80% des cas la charge de travail reste la même qu'à temps complet. En réduisant de 20% le trafic domicile/travail des agents concernés, la semaine de 4 jours est aussi un enjeu environnemental.

- La subrogation pour les agents contractuels: votre ministère a porté ce sujet auprès de la DGAEP, mais il faut désormais obtenir satisfaction, comme cela a été obtenu par la DGAC, et mettre un terme rapidement à une situation inacceptable.

.../...

.../...

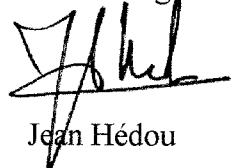
Enfin, notre fédération syndicale est compétente pour les salariés du secteur de la propreté-nettoyage. Ce secteur compte plus de 500 000 salarié(e)s, dont 80 % sont des femmes, en situation de précarité avec de surcroît des horaires atypiques.

Comme nous avons pu nous en entretenir avec la secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, nous revendiquons que les salarié(e)s du nettoyage puissent travailler en journée durant la même plage horaire que les personnels que l'entreprise ou le service d'emploi. Les conséquences en matière d'insertion sociale et de vie familiale sont essentielles.

C'est pourquoi nous revendiquons une clause imposant le travail de jours aux heures d'ouverture des bureaux dans les marchés publics de nettoyage, notamment au sein de notre ministère afin de rompre ainsi avec leur condition de « travailleurs de l'ombre ».

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général



Jean Hédou

Copie : Madame la Secrétaire générale du MTES/MCTRCT